

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 104, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Éclair

de Roubaix - Tourcoing

BOURNAIX 33-17
43, rue de la Gare, 45
TOURCOING 13-66
3, rue Fédérale

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME.

L'ESSOR DU PORT DE DUNKERQUE

TROISIÈME PORT DE FRANCE EN 1932, LA CRISE L'A RELÉGUÉ DEPUIS AU 5^e RANG

Dunkerque, établissement maritime ultra-moderne, d'accès extrêmement facile et rapide, est le débouché naturel d'une région où sont concentrées les industries qui consomment de grandes quantités de matières premières d'origine étrangère et exportent sur tous les continents de grosses masses de produits.

De 1929 à 1933, Dunkerque fut le troisième port de France.

Exception faite pour les années de guerre, et ces toutes dernières années, depuis un siècle l'activité du port ne s'est jamais ralentie.

comprise entre la Somme et la frontière de Belgique, représentent la partie la plus active de la population française. Dans le Nord, la culture intensive voisine avec les installations d'industries les plus diverses et pour se rendre compte du mouvement commercial de Dunkerque, il suffit de se rappeler l'importance économique et la



Un aspect du trafic du Port de DUNKERQUE : L'ARRIVÉE D'UN GRAND PAQUEBOT.

Dunkerque est donc un port de trafic intense, où tant à l'entrée qu'à la sortie, des marchandises lourdes forment des fonds de cargeaison que viennent compléter des expéditions de détail.

Bref, Dunkerque est le port idéal aussi bien pour les lignes de navigation régulières, auxquelles il assure un trafic, que pour les navires « irréguliers » auxquels il peut procurer des frets de retour pour toutes destinations.

En 25 ans, le trafic commercial a doublé

C'est sur les données du mouvement commercial du port, qu'il convient de se baser pour apprécier le degré d'activité des lignes régulières de navigation touchant Dunkerque.

Ce trafic a doublé en 25 ans. Il n'y a à d'ailleurs rien de bien étonnant puisque des ports voisins ont quadruplé leur trafic pendant la même période.

jauges et de marchandises atteignent respectivement 300.000 tonnes et 200.000 tonnes. L'année 1929 se clôture avec un mouvement de 7.106 navires jaugeant 10.853.175 tonnes et 4.693.144 tonnes de marchandises. Dunkerque se classait alors au quatrième rang des ports français, immédiatement après le Havre, qui ne le distanciant du reste que de justesse, avec quelques 9.900 tonnes de marchandises en plus.

Depuis, le trafic du port a atteint ces dernières années :

1929. — Navires : 7.490 ; tonnes : 11.001.855 ; marchandises : 5.400.861.

1930. — Navires : 7.546 ; tonnes : 11.765.635 ; marchandises : 4.932.691.

1931. — Navires : 6.499 ; tonnes : 10.546.279 ; marchandises : 4.781.561.

Dunkerque se classait alors pendant cette période au troisième rang des ports français, immédiatement après Marseille.

Nous verrons tantôt ce qu'il advient par la suite.

Cette situation due à des causes nettement définies s'explique surtout par le voisinage de l'incomparable région à la fois industrielle et agricole du Nord de la France, dont Dunkerque est le débouché naturel et à laquelle il fournit les stocks de denrées et de matières premières que réclament sa population et ses multiples industries.

Les quatre millions d'habitants, qui peuplent la portion de notre territoire

puissance de travail de nos gigantesques bouilliers qu'entourent les plus magnifiques cultures de nos plaines de Flandre, d'Artois et de Picardie.

Plus de 60 lignes régulières touchent le port.

Les échanges sont facilités par les services réguliers de transports maritimes établis par les Compagnies de navigation. Le nombre des lignes régulières qui touchent Dunkerque est de 62, dont 29 lignes françaises, soit près de la moitié.

14 services desservent les ports d'Europe ; 11 ceux d'Asie ; 11 ceux d'Amérique ; 11 ceux d'Afrique et 7 ceux d'Océanie. De plus 5 lignes assurent régulièrement nos relations avec les ports de France ou de Corse.

Cette énumération indique l'étendue du rayon d'action de ce port et l'importance de ses relations avec les principaux centres de production ou d'échange des cinq parties du monde.

Quelle que soit la nature des matières premières demandées et quel que soit le pays d'origine, Dunkerque est en état de les fournir d'une façon continue et dans les délais les plus réduits.

J. CLERBOIS.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LES GAGNANTS DE LA 1^{re} TRANCHE DE LA LOTERIE NATIONALE 1934

Le lot de CINQ MILLIONS

est gagné par le numéro :

51.175 de la série 35

Les billets portant le N° 51.175 dans toutes les séries autres que la série 35, gagnent chacun 100.000 FRANCS.

Les billets portant les N° 51.174 et 51.176 de la série 35 gagnent chacun 50.000 FRANCS.

Le Numéro 49.959 gagne UN MILLION

dans les vingt séries suivantes :

- 1 -- 4 -- 8 -- 10 -- 15 -- 16 -- 17 -- 18 -- 20 -- 21
- 23 -- 24 -- 27 -- 28 -- 29 -- 30 -- 33 -- 35 -- 39 -- 40

Les billets portant le N° 49.959 dans les vingt séries autres que celles sorties ci-dessus gagnent chacun 50.000 FRANCS.

DANS TOUTES LES SÉRIES

les numéros finissant par les chiffres ci-dessous :	GAGNENT UN LOT DE :
0	200 fr.
82	1.000 fr.
865	10.000 fr.
0.258	25.000 fr.
2.406	50.000 fr.
16.986	100.000 fr.
90.639	100.000 fr.
59.324	300.000 fr.

Le cumul des lots sur le même billet est autorisé, sans le cumul d'un lot de un million et de lots de cinq millions ; dans ce cas, seul le lot de cinq millions demeurera attribué et on procédera à un nouveau tirage pour le lot de un million.

C'est dimanche prochain que nous commencerons la publication d'un pathétique roman régional, écrit spécialement pour nos lecteurs :

« LE MYSTÈRE DU SOUTERRAIN » — par — J. PETIT

Un vote de confiance de la Chambre sur la réforme fiscale

Il a été émis par 417 voix contre 181 sur la proposition Candace, déclarant qu'aucun amendement ne devra être déposé en séance publique

La séance d'hier après-midi, à la Chambre a été ouverte sous la présidence de M. Vivon Delbos.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de M. Gratien CANDACE tendant à modifier le règlement de la Chambre des députés et ainsi conçu :

Proposition de résolution. — Sur le projet portant réforme fiscale déposé par le gouvernement au cours de la séance du 29 mai 1934, aucun amendement ne sera recevable en séance publique. La commission des finances pourra soumettre à la Chambre, en vue de la discussion en séance publique, des modifications au projet, toute demande de scrutin public devra être revêtue de la signature de cinquante membres présents ayant répondu à l'appel nominal.

Le gouvernement et la commission peuvent quand ils le jugent nécessaire, demander le scrutin public.

M. RUCKLIN oppose la question préalable à cette proposition.

M. Rucklin s'étonne que M. Candace s'autorise du précédent de 1928 pour présenter sa motion.

M. RUCKLIN. — Le parti socialiste a combattu, en 1928, cette procédure exceptionnelle. Ne vous étonnez pas si, aujourd'hui, il s'oppose encore à une mesure qui risque de déconsidérer davantage le Parlement (applaudissements extrême-gauche). En 1928 c'était la chute verticale du franc qui pouvait autoriser certains de nos collègues à croire que cette entorse au règlement était utile. Aujourd'hui, rien de pareil, vous vous délassiez d'une de vos prérogatives essentielles après avoir déjà donné les pleins pouvoirs au gouvernement (applaudissements socialistes).

M. Henri HAYE. — Vous avez voté quand vos amis étaient au pouvoir la suppression du droit d'interpellation (applaudissements à droite).

M. TROISSARD. — Cela faisait votre jeu, puisque vous votiez toujours le renvoi à la suite des interpellations.

M. Gratien Candace monte à la tribune pour soutenir sa motion.

Il rappelle quelle est pareille à celle qu'il fit voter par la Chambre dès le 30 juillet 1928, par 306 voix contre 187, et dont l'application permit de voter le projet de redressement financier de M. Poincaré (applaudissements).

M. Gratien Candace monte à la tribune pour soutenir sa motion.

Il rappelle quelle est pareille à celle qu'il fit voter par la Chambre dès le 30 juillet 1928, par 306 voix contre 187, et dont l'application permit de voter le projet de redressement financier de M. Poincaré (applaudissements).

L'intervention de M. Doumergue

M. Gaston DOUMERGUE prend alors la parole.

Motion de M. Candace relative à la pro-

LA MEUNIÈRE CRIMINELLE DE LUGEAC A ÉTÉ CONDAMNÉE À MORT

SON AMANT ET COMPLICE JULIEN FRANCON A ÉTÉ CONDAMNÉ À 7 ANS DE TRAVAUX FORCÉS

L'affaire du moulin tragique de Lugeac vient d'avoir son dénouement devant les Assises du Puy.

On se souvient de la meunière, la femme Thomas, qui trancha la gorge de son mari à coups de rasoir pendant son sommeil, en compagnie de son amant le nommé Francon.



L'arrivée au Palais de Justice des amants assassins que les gendarmes doivent protéger contre la vindicte populaire.

Comme elle sentait que son jeune ami allait faiblir, elle lui rappela l'héritage offert. Il se décida. Une lampe à pétrole, un vieux meuble, deux sacs de farine poussèrent la porte. L'homme, un hercule, dormait sur le dos, la gorge nue. Elle ouvrit le rasoir, et chercha la main du jeune homme qui lui saisit le poignet.

Le meunier ne put pas respirer ; les deux mains utiles au meunier avaient profondément que la lame, après avoir coupé la veine jugulaire, s'était étreinte sur le larynx. De la gorge ouverte, un flot de sang avait jailli.

Francon regarda sa chambre et ne reparut, affolé, avec Nicolas, l'autre garçon du moulin, qu'aux cris que poussait la meunière :

— Vite ! vite ! mon mari s'est suicidé ?

Julien courut chercher le médecin, aviser les gendarmes, et ce fut la course à la mort. Les deux meuniers, Eugénie Thomas, dès sa seizième année, débouchait les domestiques de son père, qu'on la maria précipitamment, et que le premier des cinq enfants qu'elle devait donner à son mari était, probablement de son beau-frère.

Elle prétend que son mari était buveur et criard, mais elle se défend de l'avoir pris tout de suite en aversion. Elle nie, même aujourd'hui, le geste qui a servi au crime.

Le président rapporte l'effroyable scène telle que Francon en a toujours fait le récit.

— C'est moi, s'obstine-t-elle, qui ai conseillé de tuer son mari, mais c'est derrière lui et je l'éclairais ; il a frappé seul.

Vous étiez devant lui et il vous tenait la main ; ses chemises ne portaient pas de taches de sang et la vôtre en est éclaboussée.

On exhiba la chemise, mais l'accusée nie toujours.

— Il était devant moi et je tenais la lampe.

— Ne l'avez-vous pas embrassé pour lui donner du courage ?

— Je l'ai embrassé, mais ce n'était pas pour ça que j'ai pas tué le meunier par cupidité !

C'est à ce mot, en fin de compte, que Julien Francon borne sa défense ; il était sous l'empire de son amie.

LE VERDICT

Après l'audition de plusieurs témoins, la Cour condamne Germaine Thomas à la peine capitale. Son amant, Julien Francon, bénéficiant des circonstances atténuantes, est condamné à sept ans de travaux forcés.

Deux Lauréats du Concours colombophile sur Tours, organisé par les As du Croisé-Laroche

MM. DOUTRELIGNE frères, de Croix, gagnants de la série de deux désignés, enlèvent l'automobile



MM. Hector et Arthur DOUTRELIGNE, de Croix, et leurs pigeons, qui ont gagné l'automobile du Grand Concours sur Tours organisé par les As du Croisé-Laroche.

Hier, nous avons brièvement annoncé que MM. Doutreligne, de Croix, se voyaient adjuger l'automobile offerte comme prix principal du concours colombophile sur Tours, organisé par les As du Croisé-Laroche. Cette information méritait une explication complémentaire.

M. Dardin, de Larnes, qui nous a rendu visite avant-hier, est bien le vainqueur classé du concours, mais la voiture automobile était attribuée au premier colombophile ayant deux pigeons classés dans une série de trois pigeons désignés.

Cette condition a été remplie par deux pigeons engagés par MM. Arthur et Hector Doutreligne, deux colombineurs très connus à Croix, où ils demeurent depuis de longues années.

Les frères Doutreligne, qui furent de leur plus jeune âge des colombineurs et des coupleurs acharnés, tenaient, il y a quelques années encore, le Café de la Gare à Croix ; retirés maintenant, ils habitent une maison voisine et continuent à se livrer à leur sport favori.

Au cours de leur carrière, déjà longue, ils ont remporté de nombreux succès.

EVELYNE BRÉMENT LA NOCTAMBULE DE BISSEZEELE a été trouvée morte

Le décès remonterait à une dizaine de jours

Sur la route qui mène vers Bissezele, à quelques kilomètres de Berrues, la maisonnette d'Evelyne Brément a, avec sa toiture de tuiles aux couleurs sanguines, un aspect de coquetterie qui dément aussitôt un intérieur misérable.



La maisonnette où Evelyne BRÉMENT a été trouvée morte.

C'est là que, lundi matin, vers 10 heures, MM. Clerm, maire de Bissezele ; Bonnet et Berthelo, conseillers municipaux et Messiant, garde-champêtre, trouvèrent morte la vieille fille, originaire âgée de 50 ans environ, et qui avait l'étrange manie de faire des kilomètres à pied, pendant la nuit, le même sac à provisions toujours à la main.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

ROBE DE JOUR ET ROBE DE SOIR



Ce modèle de robe toilette de jour (à gauche) a été fort remarqué aux Courses, le jour du Grand Prix. La robe de soirée (à droite) porte le nom de « Typhoon ». Faute de toute esquisse sur fond de cellophane, elle présente un effet de coup de vent très adouci.

Voir, en septième page, notre « PAGE FÉMININE »